

N° 769
8 AVRIL 2017

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO S'ABSTENIR DE NE PAS VOTER



L'épilogue des primaires, le désenchantement consécutif aux choix du dernier quinquennat, le poids grandissant du Front national, tout concourt à donner à la présidentielle de 2017 une couleur particulière. À ce jour, 40 % des électeurs

certains de se déplacer restent encore indécis sur leur choix selon un sondage IPSOS ; pour une grande partie de l'électorat, notamment dans les catégories populaires et chez les jeunes, c'est l'abstention qui semble prédominante, une abstention pensée comme un véritable acte politique.

Ce signal doit être entendu et conduire à travailler un projet apte à conforter les solidarités, redonner espoir à la jeunesse, améliorer la situation des salariés

et retraités. Porter ses convictions dans l'expression électorale, se prononcer dans un vote qui engage le pays pour cinq ans est absolument nécessaire. D'autant plus pour nos professions dont une des missions consiste à former des citoyens. Ne pas voter, c'est aussi laisser le champ libre à des candidats dont les orientations sont antinomiques avec les principes de justice, égalité, laïcité que nous portons.

Le SNES-FSU a publié, lors des dernières publications, son analyse critique des programmes au regard de ses orientations pour la transformation sociale, le devenir du système public d'éducation. Il appelle aujourd'hui à voter pour ne pas laisser passer ce pouvoir d'action.

■ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale

ENJEUX DE SOCIÉTÉ À L'HEURE DES CHOIX

À moins de trois semaines du premier tour de l'élection présidentielle, il n'est pas certain que tous les électeurs aient pu trouver des réponses sur l'ensemble des sujets fondamentaux qui les préoccupent. Trop longtemps engluée dans les commentaires sur les affaires touchant certains candidats ou sur les divers ralliements, la campagne a peiné à laisser place aux questions sociales. L'organisation du débat entre les onze candidats, le 4 avril, relevait plus de l'exercice médiatique que du débat argumenté, mais les lignes de fracture ont quand même fortement émergé.

La ligne très libérale d'un François Fillon prônant la fin des 35 heures, la retraite à soixante-cinq ans, la suppression de 500 000 fonctionnaires, la réforme de l'assurance maladie, l'accent mis sur la résorption de la dette, ne laissent pas de doute sur les effets pour les classes moyennes et populaires, la montée des inégalités, l'appauvrissement des services publics. La candidate du FN a été égale à elle-même en contrevenant à la laïcité, en désignant des boucs émissaires – l'Europe d'une part, les immigrants de l'autre –, en prenant soin évidemment d'éviter les questions de fiscalité ou de partage des richesses de nature à froisser le monde de la finance.

Quant à l'envolée d'Emmanuel Macron sur la libération des énergies, elle présuppose une pseudo-égalité des chances, la promotion de l'individualisme au détriment des solidarités collectives, mises à mal d'ailleurs par le projet de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires.

Parmi ceux qui postulent à l'exercice du pouvoir, seuls Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon, avec leurs différences, ont insisté sur le besoin, au contraire, **Suite page 2 >>>**



MOBILISATION EN GUYANE

Mouvement « historique »

La journée morte du 28 mars en Guyane a donné lieu à la plus grosse manifestation jamais organisée sur le territoire. La préfecture a comptabilisé entre 8 000 et 10 000 participants à Cayenne et entre 3 500 et 4 000 à Saint-Laurent-du-Maroni, les deux plus grandes villes guyanaises. Alors que les revendications éducatives sont au cœur de cette mobilisation, plusieurs centaines de manifestants se sont réunis devant le rectorat de Cayenne, inquiets des conditions d'éducation sur le territoire. Tous les établissements scolaires étaient également fermés. Dans ce département, où le décrochage scolaire explose et de nombreux jeunes sortent de l'école sans diplôme, les grévistes demandent la construction de cinq lycées, dix collèges et 500 classes de primaire, ainsi que la création de postes de professeurs (voir page 3).

ÉLECTIONS 2017

47 millions

C'est à peu près le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales pour la présidentielle et les législatives, une progression de 1,8 %, soit 824 000 nouveaux électeurs inscrits.

CETTE SEMAINE 3

- COLLOQUE LYCÉE

ENJEUX 4-5

- MOUVEMENT SOCIAL EN GUYANE
- FONCTION PUBLIQUE
- FERMETURE DU SERVEUR INTRA
- ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : LE SNES-FSU INTERPELLE LES CANDIDATS

TENDANCES 6

- UNITÉ ET ACTION
- ÉCOLE ÉMANCIPÉE
- URIS
- ÉMANCIPATION

SUR LE TERRAIN 8

- 30 MARS : LES RETRAITÉS SE MANIFESTENT



»»» Suite de la page 1

ENJEUX DE SOCIÉTÉ À L'HEURE DES CHOIX

de développer les services publics dont on connaît le rôle d'amortisseurs sociaux, de s'attaquer au chômage par le partage du travail, et l'émergence de nouveaux emplois liés notamment aux questions environnementales. C'est notamment sur le dossier de l'évolution du nombre de fonctionnaires en France que le clivage avec leurs adversaires a été fortement marqué.

Quant à l'Éducation, point n'en fut question... Reste d'ailleurs que le sujet est un peu le parent pauvre de la campagne, cantonné à droite au retour de vieilles marottes comme l'autonomie des établissements ou des propositions anecdotiques comme le port de l'uniforme par exemple, trop peu traité globalement sous l'angle d'une visée émancipatrice pour tous.

Signe des temps ? L'interpellation du SNES-FSU aux candidats à la présidentielle tarde d'ailleurs à recevoir des réponses, réponses que nous mettrons sur le site dès réception.

La campagne présidentielle n'a pas interrompu l'actualité éducative et le SNES-FSU continue son activité de défense des personnels au quotidien, pour améliorer certains textes, intervenir sur les problèmes professionnels rencontrés dans l'exercice de nos métiers que ce soit au collège ou au lycée.

En collège particulièrement, l'actualité est marquée par la confusion qui règne quant aux modalités d'évaluation des élèves, et qui ajoute à la fatigue et au mécontentement déjà bien grands. S'abritant derrière le formatage contraint par les logiciels privés, essayant de peser sur la liberté pédagogique des enseignants, de nombreux principaux tentent d'exercer une tutelle sur les modes d'évaluation des élèves. Le SNES-FSU a protesté auprès du cabinet de la ministre sur ce sujet et a donné aux collègues les outils nécessaires pour contrer les mesures mettant en cause leur expertise. Il proposera avant les conseils de classe du troisième trimestre une action collective.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

**À la CASDEN,
le collectif est notre moteur !**

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

LAÏCITÉ UNE CHARTE EN ÎLE-DE-FRANCE

Mme Péresse annonçait dès 2015 qu'elle serait « intransigente », que « tous ceux qui prétendent à une subvention signeront une charte par laquelle ils s'engagent à respecter les lois et valeurs de la République au premier rang desquelles la laïcité et l'égalité hommes-femmes ». « Toute entorse conduira à la suppression de la subvention. »

S'il est légitime qu'une collectivité territoriale s'assure que les associations qu'elle subventionne respectent les principes républicains d'égalité, de liberté ainsi que ceux de laïcité (liberté de conscience et refus de toute discrimination religieuse), elle ne peut ignorer les lois de la République.

Or, la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », votée en mars 2017, s'aventure à une déclinaison régionale de la loi dans les services publics régionaux d'Île-de-France.

Ainsi, elle prévoit que les usagers des services publics seraient contraints aux mêmes règles de neutralité que les agents et que « tout agent public a la responsabilité de faire respecter l'application du principe de laïcité ».

De plus, elle mêle de façon hasardeuse principes de laïcité, liberté d'expression et égalité entre les hommes et les femmes, rappelant beaucoup d'interdits mais peu de droits. L'Observatoire de la laïcité pointe, avec beaucoup de diplomatie, ces atteintes aux libertés.

Quand on sait que, depuis 2015, le conseil régional multiplie les largesses envers les établissements d'enseignement confessionnels, leur versant des subventions allant bien au-delà de celles qui sont imposées par la loi, on se dit que « l'intransigence » est à géométrie variable... et « l'entorse » patente !

■ **Fabienne Bellin**

SYRIE 32 ENFANTS TUÉS DANS UNE ATTAQUE CHIMIQUE

Mardi 4 avril, le régime d'Assad a une fois de plus frappé au cœur la population syrienne : une attaque chimique a fait des centaines de blessés et 87 morts ; parmi les victimes, il faut déplorer la présence de nombreux enfants. Cette tragédie a retenu l'attention de la communauté internationale en raison du nombre important de victimes ; l'horreur et l'indignation suscitées ont donné lieu à la diffusion d'images sur toutes les télévisions du monde. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont soumis au Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution condamnant le recours à l'arme chimique. La Russie a de son côté déposé aussi un projet de même nature. En effet, alors que la Syrie est signataire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, que le prix Nobel de la paix a été décerné en 2013 à l'OIAC⁽¹⁾ pour le désarmement chimique de la Syrie, les attaques chimiques sont malheureusement récurrentes depuis le début du conflit syrien, elles touchent les civils et confirment, s'il en était besoin, l'aspect barbare de ce régime dictatorial. ■

(1) Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

COLLOQUE LYCÉE : DE LA RÉFLEXION POUR UN PROJET !



Le colloque, « Un lycée pour toutes et tous », a permis au SNES-FSU d'affirmer le lycée comme un lieu de formation pour tous les jeunes, étroitement articulé au collège où se formalise l'entrée en disciplines. Chaque lycéen doit ainsi avoir accès à des parcours diversifiés, garantis par la richesse des voies, générale, technologique, professionnelle, et des séries, dans le cadre d'une scolarité portée à 18 ans.

Le constat que l'on peut faire est que le lycée est peu ou mal traité dans les débats sur l'éducation. Entre ceux qui cherchent à l'enfermer dans le schéma réducteur du « continuum bac -3 / bac + 3 », ceux qui le réduisent à une réflexion sur l'avenir du baccalauréat, ceux qui le conçoivent comme un complément, réservé à quelques-uns, de la scolarité obligatoire, ceux qui y voient un gisement d'économies, le lycée est rarement considéré comme l'outil de scolarisation de tous les jeunes permettant l'accès à la culture commune, l'insertion économique et sociale et l'entrée dans l'enseignement supérieur.

UN COLLOQUE POUR AVANCER

Lors de cette journée, l'historien Renaud d'Enfert a rappelé comment les disciplines avaient structuré ce lycée diversifié, comment elles avaient contribué à la définition des formations et des concours de recrutement des enseignants, et comment elles avaient été support de méthodes d'enseignement et de pédagogies. Le sociologue Tristan Poullaouec, s'appuyant sur ses recherches, notamment sur les souhaits des parents d'enfants entrant en classe de Sixième, a démontré que la plupart souhaitent



une scolarité jusqu'au moins 18 ans, traduction d'une pression sociale qui souvent déborde les objectifs politiques ayant présidé à certaines réformes. La voie technologique en est un exemple éclatant : elle a contribué largement à démocratiser l'accès au baccalau-

réat, au-delà des objectifs de gestion des flux assignés par le politique ; elle a inventé les formations supérieures de niveau bac + 2, les BTS ; elle a permis l'élévation des qualifications et la diversification de l'enseignement supérieur et de nouvelles approches pédagogiques favo-

risant l'entrée dans des apprentissages exigeants pour de nombreux jeunes.

L'après-midi, consacré plus particulièrement à la culture scientifique, a éclairé les nécessaires relations entre les mathématiques et les autres disciplines scientifiques. Les nombreuses réflexions sur la façon de créer de l'appétence pour les mathématiques, sans rien céder sur les exigences didactiques, montrent combien il est nécessaire de travailler les méthodes pédagogiques, de les adapter aux besoins des élèves, mais également de revoir les contenus de programmes avec l'objectif de la diffusion d'une culture scientifique qui ne serait pas réservée à ceux qui poursuivent des études scientifiques, qui ne serait pas l'apanage des futurs spécialistes. C'est bien l'équilibre des séries et les contenus d'enseignements qui doivent être retravaillés.

Cette journée d'étude, clôturée par un « appel pour le lycée pour toutes et tous », doit être un nouveau point de départ pour le SNES-FSU pour porter ses propositions et ainsi se poser en promoteur d'un lycée pour la réussite de tous ! Toutes les contributions sont disponibles à ce lien : www.snes.edu/Colloque-national-le-lycee-pour-toutes-et-tous-31391.html ■

CE QUE NOUS VOULONS POUR LE LYCÉE

Pour le SNES-FSU, le lycée doit s'inscrire dans la perspective progressiste de l'allongement de la scolarité à 18 ans.

Cette demande sociale répond également à une exigence en termes d'élévation des niveaux de qualification, de préparation à des poursuites d'études supérieures et à la possibilité pour chacun de s'inscrire dans les dispositifs d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elle suppose une transformation profonde du système éducatif pour permettre à l'ensemble des jeunes de mieux profiter des apprentissages dès l'école.

Les trois voies et les différentes séries du lycée doivent permettre d'atteindre ces objectifs. La voie professionnelle joue un rôle essentiel pour la promotion sociale car elle offre des qualifications professionnelles reconnues et, dans le même temps, ouvre sur des possibilités de poursuites d'études. La voie technologique doit être revalorisée par la diversification de ses séries autour des grands champs technologiques de la production de biens et de services et de l'action sociale, pour déboucher sur des poursuites d'études de bac + 2 à bac + 5. La voie générale enfin, doit voir ses séries repensées pour un meilleur équilibre, chacune autour des disciplines de spécialisation articulées aux disciplines complémentaires et aux options.

Ce lycée doit être également le lieu de l'apprentissage social et de la citoyenneté. Par son implication dans la vie de l'établissement, chaque jeune pourra accéder aux savoirs et développer les compétences qui le prépareront, en plus des connaissances disciplinaires, à une vie d'adulte émancipé, en capacité d'agir sur la société.

Ce projet que le SNES-FSU porte, n'est pas utopique, il est simplement nécessaire. ■

Page réalisée par Sandrine Charrier, Claire Guéville, Thierry Reygades et Frédérique Rolet

APPEL DU JEUDI 30 MARS 2017

Un lycée pour toutes et tous !

Le monde du début du XXI^e siècle est marqué par une accélération des évolutions scientifiques et techniques, des mutations dans les rapports sociaux et de nouveaux enjeux tant politiques qu'économiques.

Dans ce monde à la fois plus riche et plus inégalitaire, carrefour de cultures, des pans entiers de la population peinent à trouver leur place. Trouver un sens à sa vie et pouvoir la vivre dignement en disposant de son libre arbitre exige d'accéder à une culture partagée riche et variée. Nombre d'organisations combattent pour tenter de limiter les inégalités sociales, les corriger, les amoindrir et la tâche est énorme, sur tous les continents, en France également dans tous les territoires, dans tellement de lieux.

L'éducation a pour ambition de préparer les futurs adultes afin qu'ils puissent bénéficier d'une insertion économique, sociale, culturelle qui leur permette de vivre une vie sereine de femmes et d'hommes indépendant-e-s. Les personnels de l'éducation veulent être des acteurs essentiels de la lutte contre les inégalités, en faveur des classes populaires, et de leurs enfants.

Mais pour relever ce défi il faut que chaque jeune puisse bénéficier d'une scolarité ambitieuse et cohérente. Il y faut des moyens et du temps. La prise en charge de cette ambition, par la collectivité, la Nation, doit débiter dès l'école maternelle et se prolonger jusqu'au début de l'âge adulte. Ainsi le SNES-FSU, avec de plus en plus d'organisations et de personnalités civiles ou politiques, revendique une scolarité obligatoire portée à 18 ans répondant à la demande sociale. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de diplôme et de qualification, de partager les outils d'émancipation par l'accès à une culture commune nécessaire pour comprendre le monde, agir en citoyen éclairé et permettre une insertion sociale et professionnelle réussie.

Ce droit au « lycée pour toutes et tous » sera une nouvelle révolution progressiste de notre société, c'est pourquoi nous le revendiquons haut et fort !

<https://www.snes.edu/Appel-pour-un-Lyce-pour-toutes-et-tous.html>



Trois questions à Renaud d'Enfert

Renaud d'Enfert est professeur en sciences de l'éducation à l'université de Picardie Jules-Verne et membre du Centre universitaire de recherche sur l'action publique et la politique - Épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS).

L'US : Qu'est-ce qu'une discipline scolaire ?

Renaud d'Enfert : Les disciplines scolaires n'existent pas « en soi ». Elles correspondent à un découpage, historiquement situé, des savoirs enseignés et forment un système qui n'est jamais figé. C'est une construction sociale. L'enseignement secondaire est le lieu essentiel de la structuration des savoirs scolaires en disciplines bien identifiées, dotées chacune d'un corps d'enseignants spécialisés.

L'US : Quelles sont les étapes de la mise en place de cette organisation de l'enseignement secondaire ?

R. d'E. : C'est essentiellement au cours du XIX^e siècle que les savoirs scolaires enseignés s'organisent en disciplines plus ou moins autonomes. L'institution de chaires spécialisées, l'établissement de programmes et d'horaires spécifiques, l'organisation d'épreuves d'examen particulières participent également du processus d'institutionnalisation des disciplines. La création de corps d'enseignants spécialisés via les concours de l'agrégation à partir de 1821 est particulièrement décisive. La réforme de 1902 favorise la multiplication des matières en réorganisant le temps scolaire et en promouvant les « disciplines modernes ». La création du CAPES en 1950 confirme ce processus de spécialisation.

L'US : Comment évolue ce « système disciplinaire » ?

R. d'E. : Les disciplines sont interdépendantes : car la détermination de leur périmètre joue sur les autres. Elles sont aussi hiérarchisées car il y a des disciplines dominantes et des dominées. Certaines disciplines disparaissent, d'autres apparaissent. Le découpage des savoirs scolaires n'est pas non plus inéluctable. Plusieurs expériences de décloisonnement ont d'ailleurs été tentées depuis la fin des années 30. C'est le cas notamment lors de l'expérience des « classes nouvelles » à la Libération, comme des travaux scientifiques expérimentaux mis en place au début des années 60, qui visent à mobiliser plusieurs disciplines autour d'un même thème d'étude.

Professeurs documentalistes : enfin une nouvelle circulaire de missions !

Après plusieurs tentatives de réactualisation sans succès, une nouvelle circulaire de missions pour les professeurs documentalistes vient d'être publiée au *Bulletin Officiel*. Le SNES-FSU a porté sans relâche et avec pugnacité, via de nombreux amendements aux différents projets, les revendications de la profession. Il en résulte un texte qui, s'il reste perfectible, marque cependant une avancée certaine dans la reconnaissance du rôle pédagogique et de la mission d'enseignement du professeur documentaliste. Il constitue désormais un cadre réactualisé pour la profession.

► Plus d'informations : www.snes.edu/Professeur-documentaliste-une-nouvelle-circulaire-de-missions.html

Journée sciences-physiques et SVT du SNES-FSU

Le SNES-FSU organise une journée de réflexion pour les SVT et les sciences-physiques, le vendredi 12 mai, dans les locaux du SNES-FSU national : 46, avenue d'Ivry, Paris 13^e. Pour chaque discipline : bilan de la mise en place de la réforme du collège, des formations associées, des nouveaux programmes ; l'ECE ; actualité, action... L'après-midi regroupera les deux disciplines avec l'intervention de Christian Orange, chercheur en didactique à l'Université Libre de Bruxelles, sur la notion d'interdisciplinarité en sciences, qui interpelle les collègues aussi bien en collège qu'en lycée. Une demande de stage pour formation syndicale est à déposer auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage, soit avant le 12 avril. Inscription par courriel à contenus.secretariat@snes.edu qui vous fournira le formulaire de demande de stage syndical.

Non-titulaires : circulaire d'application 2017-038 du décret de 2016 : demi-teinte !

Cette circulaire, publiée au *BO* du 23/03/2017, apporte des précisions positives : durée du contrat, durée du remplacement, suppression de la période d'essai lors d'un renouvellement, obligation d'un entretien préalable en cas de non-renouvellement avant CDI ou après 3 ans, maintien du CDI de l'académie d'origine lors d'un congé de mobilité..., versement des congés annuels pour les besoins couvrant l'année, ou indemnités compensatrices pour les autres, réévaluation de la rémunération, conditions d'évaluation, formation... Mais reste le principal écueil : en l'absence de règles nationales, les conditions d'évolution de la rémunération dépendent des négociations menées dans chaque académie, au risque d'inégalité de traitement. Le SNES-FSU agira pour l'application de règles les plus favorables pour les personnels.

MOUVEMENT SOCIAL

EN GUYANE, TOUT EST BLOQUÉ

Depuis 25 ans, la Guyane décroche. Le retard par rapport aux autres régions françaises s'accroît, ainsi que les inégalités à l'intérieur du territoire. Dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de la justice, de l'emploi, la situation se détériore. Le refus systématique de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses, à la hauteur des défis démographiques et géographiques, a conduit la Guyane dans l'impasse, avec son cortège de désespérances économiques, sociales, culturelles, sanitaires et éducatives.

Ce mouvement de masse repose sur l'exaspération et un sentiment d'injustice, mais il n'est pas structuré. Ainsi, ont vu le jour de multiples collectifs, aux revendications parfois contradictoires mais qui semblaient converger vers plus de services publics afin d'améliorer la vie quotidienne des Guyanais : santé, infrastructures, logement, éducation, sécurité. Dans le même temps, un collectif nommé « Les 500 frères » a su fédérer ces groupes autour de la question de la sécurité, associée aux demandes des socioprofessionnels. Il s'agit donc d'un mouvement qui s'organise en marge des forces politiques et syndicales.

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Deux priorités s'imposent pourtant aux organisations syndicales, celle de faire des questions de l'éducation une problématique centrale des négociations entre le collectif et le gouvernement, et celle de s'imposer comme acteur incontournable malgré les nombreuses oppositions. Le SNES-FSU a soutenu les manifestations et a été à l'initiative d'une rencontre entre organisa-



tions syndicales pour s'accorder sur les priorités à proposer au collectif. Il a obtenu de rencontrer les représentants du gouvernement pour poser ses revendications^(*) étayées par l'analyse et les arguments syndicaux. Aujourd'hui, le constat est amer : la question de l'éducation n'est pas la priorité

portée par le collectif. Depuis peu, est apparue comme préalable aux négociations la question du statut, alors que jusque-là, celle-ci n'avait jamais été portée par les différents collectifs ; plus grave, le consensus sur les questions de l'éducation autour d'une plate-forme semble remis en question.

Après deux semaines de blocage, les propositions gouvernementales sur l'Éducation se résument à quelques avancées sur les constructions scolaires et le doublement des intervenants « langue maternelle », bien loin des attentes.

Le SNES et la FSU ne seront pas un facteur de division du mouvement, mais ils ne se compromettront pas au profit d'intérêts partisans en reniant valeurs et mandats syndicaux. Le SNES-FSU continuera à peser pour défendre le service public d'Éducation, partout où cela sera possible.

■ Sarah Ebion pour le SNES-FSU Guyane

(*) Communiqués et revendications consultables sur www.guyane.snes.edu/S3info/spip.php?article346 et <http://fsu973.fsu.fr>

DERNIÈRE MINUTE

Selon une dépêche de l'Agence éducation formation (AEF), le ministère s'engagerait sur une dotation de 50 millions d'euros par an, pendant cinq ans « pour construire des collèges et des lycées », répondant ainsi en partie aux revendications des grévistes et du SNES-FSU.

FONCTION PUBLIQUE
FORTES INÉGALITÉS ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES

Le rapport Descamps-Crosnier, remis au Premier ministre par la députée, sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, dresse un constat négatif.

De nombreux phénomènes de discrimination persistent, alors que le protocole d'accord « Égalité professionnelle », signé par tous les employeurs et les organisations syndicales représentatives fête bientôt ses 4 ans... Les femmes, 62 % de l'ensemble des agents publics, ont des rémunérations moyennes inférieures de 19 % à celles des hommes. Et pour cause, les femmes sont plus nombreuses sur des emplois de contractuels, elles connaissent des interruptions de carrière qui empêchent les promotions dans les mêmes conditions que les hommes, elles sont employées dans des filières moins bien rémunérées à qualification égale (travail social par exemple), elles ont moins de primes et d'heures supplémentaires et sont moins recrutées sur les postes à responsabilité du fait d'une articulation vie professionnelle-vie personnelle plus difficile à concilier pour elles. Leurs pensions sont moins élevées du fait de carrières antérieures moins favorables, et cette situation s'aggravera fortement suite à la suppression de la bonification pour enfant né après 2004, qui produira ses pleins effets négatifs pour les femmes fonctionnaires qui partiront à partir des années 2020.

Si le constat statistique s'affine, une partie des différences reste « inexplicable », il faudrait donc creuser davantage le poids des stéréotypes de genre, l'auto-limitation des femmes, etc. Surtout, on attend de la publication d'un tel rapport que des mesures concrètes soient décidées. Jusqu'ici, seule la Haute Fonction publique fait l'objet de mesures véritablement contraignantes. Par ailleurs, le développement d'une politique de « labellisation », c'est-à-dire l'attribution à une administration d'un « label égalité », conduit davantage à s'inscrire dans une démarche de pure communication.

QUELLES MESURES CONCRÈTES ?

L'égalité femmes-hommes ne se satisfera pas de vitrines. Mixité des métiers, alignement des grilles indiciaires des corps ayant mêmes qualifications, abandon des promotions au pseudo-mérite, des mesures de flexibilité et d'allourdissement de la charge de travail, rétablissement des bonifications pour enfants permettant de compenser les inégalités de carrière tant qu'elles existent : les mesures en faveur de l'égalité nécessitent une volonté politique forte et des moyens conséquents.

■ Benoît Teste

SERVEURS INTRA
QUE FAIRE APRÈS LA FERMETURE ?

Les serveurs SIAM via i-prof ont commencé à fermer, selon les calendriers académiques, depuis le 24 mars. Les collègues reçoivent le formulaire de confirmation dans leur établissement dès la fermeture du serveur.

Les collègues demandeurs doivent vérifier les vœux, leur ordre, ainsi que leur situation administrative, et rectifier, en rouge, toute erreur de vœu ou de barème. Ils doivent joindre **toutes les pièces justificatives** : toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes (attestation pour un nouveau travail du conjoint par exemple), préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le groupe de travail de vérification des barèmes (voir le calendrier rectoral). Dans certaines académies, le rectorat n'exige pas les pièces qui ont déjà été fournies par les candidats ayant participé à la phase inter.

LA FICHE DE SUIVI SNES-FSU

Le dossier complet et signé doit être remis au chef d'établissement qui atteste la présence des pièces justificatives et complète, s'il y a lieu, la rubrique éducation prioritaire. Il le transmet au rectorat. **Attention : les collègues entrants** dans une académie à la suite de la phase inter-académique doivent envoyer eux-mêmes leur



dossier au rectorat de cette académie.

Garder toujours un photocopie du formulaire de confirmation, après signature du chef d'établissement, et des pièces justificatives. En joindre une seconde copie à la fiche syndicale de suivi individuel⁽¹⁾ qui devra être retournée à la section académique du SNES-FSU de l'académie de participation. Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, faire rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes.

VÉRIFIER LES BARÈMES SUR SIAM

Les candidats vérifieront leurs vœux et leurs barèmes sur SIAM pendant la période d'affichage (selon calendrier rectoral) et se rapprocheront d'urgence de la section académique SNES-FSU en cas d'erreur ou de problème.

■ Thierry Meyssonier

(1) La fiche est téléchargeable sur www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-pour-les-mouvements-Intra-et-TZR-2017.html

Des moyens pour la Guadeloupe !



Le mardi 28 mars, plus de 350 manifestants se sont réunis devant le rectorat et 100 à Saint-Martin pour réclamer des moyens et le classement REP+ de tous les établissements de l'académie. Le mouvement, suivi à plus de 70 % dans le premier degré et 35 % dans le second, a été

un succès pour le SNES et la FSU, qui ont mobilisé seuls, autant de collègues que lors du mouvement intersyndical de l'année dernière. Le 30 mars, l'intersyndicale interpro, soutenant les Guyanais, a appuyé l'action de la FSU et appelle à l'amplifier. L'interpro revendique des moyens pour les services publics, comme en Guyane.

14 363

C'est le nombre d'expulsions de logements en 2015. Un chiffre en hausse de presque 25 % par rapport à l'année précédente et qui comptabilise toutes les interventions où la force publique a été nécessaire.

Grève des enseignants polonais

Le vendredi 31 mars, près de 37 % des établissements étaient en grève pour s'opposer à la réforme de l'éducation présentée par le gouvernement conservateur au pouvoir. Cette réforme, qui doit entrer en vigueur en septembre, entérine le retour au système scolaire communiste, supprimé en 1999. Les collèges disparaîtront, au profit d'un enseignement primaire qui durera huit ans, et de quatre ans de lycée. Outre le grand désordre annoncé par une réforme préparée à la hâte – suppressions de 7 500 écoles secondaires – 30 000 professeurs pourraient se retrouver au chômage ou ne pas avoir le nombre d'heures suffisant pour un salaire décent. Cette réforme s'accompagnerait également de nouveaux programmes qui posent beaucoup de problèmes. Le gouvernement veut supprimer la théorie de l'évolution en biologie et réécrire ceux d'histoire d'un point de vue nationaliste pour forger une nouvelle figure du Polonais, loyal et fier de sa patrie. Pour le moment, le gouvernement refuse d'entendre la voix de la profession à travers l'expression de ZNP qui est le syndicat le plus important dans tout le pays.

LE SNES-FSU INTERPELLE LES CANDIDATS

Le SNES-FSU interpelle les candidats aux élections présidentielle et législatives sur l'avenir de l'école, du second degré et de ses personnels. Vous trouverez dans cette page les questions posées et un extrait de nos revendications. Retrouvez sur notre site l'intégralité du dossier (état des lieux, questions et revendications) : www.snes.edu/Election-presidentielle-2017.html et les éventuelles réponses des candidats.

EMPLOIS ET RECRUTEMENT



QUESTIONS AUX CANDIDATS

- ? Quelle est votre estimation des besoins en emplois d'enseignants dans le second degré public pour les cinq années à venir (volume, objectifs) ?
- ? Quelle politique comptez-vous mettre en

œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?

? Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et concernant les personnels qui en ont la charge (notamment CPE, AED) ?

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Créer les emplois d'enseignants nécessaires au desserrement des effectifs en lycée comme en collège.
- Donner aux stagiaires un service en responsabilité d'un maximum de 6 heures.
- Recréer les 12 000 à 15 000 emplois économisés par la réduction de 4 à 3 ans de la préparation du bac pro.
- Renforcer les vies scolaires.
- Doubler le nombre de postes aux concours de Psy-ÉN.
- Reconstituer un potentiel de remplacement.
- Programmer les recrutements sur au moins cinq ans.
- Améliorer le fonctionnement des ESPÉ.

CONDITIONS DE TRAVAIL

QUESTIONS AUX CANDIDATS

? Quelles mesures prendrez-vous pour améliorer les conditions de travail des personnels (temps de concertation, alternatives aux méthodes managériales actuelles...) ?

? Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, entrée dans le métier, formation continue) ?



? Respecterez-vous la loi du 5 mars 2014 et l'organisation du SPOTLV en deux branches ? Engagerez-vous un plan de reprise par l'État des CIO départementaux ou financés actuellement par des collectivités ?

? Conforterez-vous le rôle éducatif des CPE ?

? Que comptez-vous faire pour améliorer la situation des AED et des AESH ?

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- La reconnaissance des personnels – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, le respect de leur statut, de leur qualification et leurs droits.
- La transparence des missions des chefs d'établissement.
- L'inclusion du travail collectif dans les ORS.
- L'intégration, dans la formation initiale, de la formation disciplinaire et d'éléments de pré-professionnalisation.
- Une entrée dans le métier progressive et accompagnée.
- La relance d'une formation continue répondant aux attentes et aux besoins des personnels.
- Une cessation progressive d'activité en fin de carrière.

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

QUESTIONS AUX CANDIDATS

? Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorable à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, lesquels ?

? Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?

? Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ?

? Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, des CPE, des Psy-ÉN par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels amenés à exercer dans l'établissement ?

? Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ? Si oui lesquels ? Et pourquoi ?



sous la responsabilité de l'État.

- Réorganiser la répartition des compétences entre le chef d'établissement, le CA et les équipes pédagogiques.
- Promouvoir la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.
- Évaluer notre système éducatif d'après des critères objectifs.
- Faire un bilan des actions hors compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation.
- Travailler à une refonte de la carte scolaire intégrant les objectifs de mixité sociale.

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Maintenir les trois voies de formation, des contenus de formation et des grilles horaires nationales d'enseignement intégrant des dédoublements, la gestion des personnels

L'AMBITION DU SECOND DEGRÉ

QUESTIONS AUX CANDIDATS

? Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?

? Pensez-vous qu'il soit nécessaire de la prolonger jusqu'à 18 ans ?

? Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ?

? Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?

? Comment maintiendrez-vous une diversité des voies et séries au lycée en luttant contre les inégalités et les représentations sociales ?

? Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.
- Une scolarisation s'appuyant sur les enseignements disciplinaires ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités sociales et de genre.

➤ Un baccalauréat conforté, marqueur majeur de la fin de la scolarité obligatoire.

➤ Une orientation repensée développant l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et construire sa place dans la société.

➤ Une formation initiale et continue des personnels améliorée.



CARRIÈRES, SALAIRES, PENSIONS

QUESTIONS AUX CANDIDATS

? Envisagez-vous une hausse significative de la valeur du point d'indice ? Êtes-vous favorable à l'indexation de cette valeur sur l'inflation ?

? Accélérez-vous la mise en place du protocole PPCR et en comblerez-vous les insuffisances ?

? Comment lutterez-vous contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ?

? Quelle place accordez-vous aux rémunérations

indemnitaires par rapport aux traitements ?

? L'évaluation des personnels doit-elle se traduire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment et sous quelle forme ?

? Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?

? Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'Éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Programmer un plan de rattrapage des salaires.
- Faire progressivement du corps des agrégés revalorisé le corps de référence dans le second degré.
- Revaloriser les indemnités, intégrer la plupart dans le traitement.
- Améliorer le pouvoir d'achat des retraités.
- Sécuriser les agents non titulaires.

FORMATION ET APPRENTISSAGE

QUESTIONS AUX CANDIDATS

? Souhaitez-vous réserver l'apprentissage aux jeunes en situation de difficulté scolaire ou de décrochage ?



? Comment éviter les discriminations à l'embauche des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage ? Et comment l'État peut-il mieux contrôler des formations qui sont de compétences régionales ?

? Comment limiter les sommes exorbitantes déversées vers l'apprentissage et comment mieux organiser le contrôle de ces financements ?

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- La garantie par l'État d'une formation pour chaque jeune.
- La garantie du même niveau de formation professionnelle, technologique et générale.
- La garantie par l'État de la possibilité d'un retour en formation pour tous les jeunes victimes d'une rupture de contrat d'apprentissage.
- La non-concurrence entre apprentissage et formations scolaires.
- Le droit à poursuite d'études sous statut scolaire ou d'étudiant, quel que soit le mode d'obtention du diplôme, scolaire ou apprenti.



UNITÉ ET ACTION

L'UNION DANS L'ACTION ET L'ACTION DANS LES URNES

Lucides sur les difficultés que nous avons aujourd'hui à convaincre de la force du collectif, à commencer par les difficultés à convaincre les collègues de se syndiquer, il y a cependant lieu de rappeler aussi que le SNES et la FSU sont des outils précieux. Dans le paysage syndical actuel, qui peut se targuer de syndiquer environ 20 % d'une profession et d'en faire voter près de 50 % pour le syndicat majoritaire comme le fait le SNES ? Pour ce qui concerne la FSU, elle permet, là encore, le rassemblement autour d'objectifs de transformation sociale. C'est là le résultat d'une construction qui vient de loin puisque le syndicalisme enseignant a refusé, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, de se diviser malgré le contexte de « Guerre Froide » qui, dans les autres secteurs, partageait le monde syndical entre la CGT et FO. Nous sommes les héritiers de celles et ceux qui ont placé au-dessus des préoccupations partisans le besoin d'unité pour les salariés. Et aujourd'hui encore, cette capacité à chercher à rassembler et à être implantés dans nos secteurs nous renforce.

Le syndicalisme que nous portons est actuellement confronté à deux enjeux majeurs : celui du relais politique de ses idées et orientations, celui de la syndicalisation et donc de la confiance des personnels en leurs représentants syndicaux.

On ne s'essaiera pas ici à un exercice prédictif sur l'issue, particulièrement incertaine cette année, de l'échéance électorale. Notre courant de pensée a toujours pratiqué l'indépendance syndicale par rapport aux partis politiques. Mais il est tout aussi clair pour nous que le mouvement syndical doit contribuer à la transformation sociale. C'est notre responsabilité de tout faire pour que la question sociale s'invite dans le débat. De ce point de vue, les remises en cause radicales du modèle social français, dans les discours actuels et peut-être dans les actes de demain, ont de quoi inquiéter. Retraites, emploi, protection sociale, statut des fonctionnaires, répartition des richesses : autant de sujets sur lesquels le tropisme libéral aboutit à des propositions qui seraient destructrices.

C'est aussi la montée de l'extrême droite qui inquiète particulièrement car son idéologie xénophobe, et donc de division du corps social, va à rebours de nos visées d'unification des salariés. Elle entend aussi museler les libertés publiques, s'attaquer aux droits syndicaux et, tout comme « Les Républicains », fustige les « corps intermédiaires » accusés de bloquer le pays, niant et méprisant le rôle des syndicats dans le cadre de la démocratie sociale. Sans une expression puissante dans les urnes, les combats futurs seront plus difficiles : il faut voter ! Du point de vue syndical, rappelons qu'Unité et Action est le courant de pensée qui, fort du vote des adhérents, assume la direction du SNES et de la FSU et y promeut un syndicalisme qui se donne pour objectif de rassembler les salariés pour agir sur leur condition immédiate et changer la société.

Dans cet objectif, sur toutes les grandes questions politiques, les militants voient bien aujourd'hui que le SNES et la FSU seuls ne suffisent pas pour peser, parce qu'au-delà de l'Éducation, la FSU peine à s'étendre, parce que la division est un frein aux mobilisations et donc aux victoires. Se pose ainsi la question du rapprochement avec d'autres forces, en particulier avec la CGT puisque, malgré la crise qu'elle a traversée, c'est elle qui partage toujours le plus notre conception du syndicalisme, mais aussi avec Solidaires et d'autres. L'orientation que porte Unité et Action est fondée sur la double conviction que le rapprochement syndical est d'une part d'une complexité inouïe après 70 ans d'autonomie qui n'ont pu que sédimenter des orientations et des pratiques syndicales spécifiques et pour beaucoup pertinentes, mais d'autre part inéluctable si nous voulons redonner de la force à l'outil syndical.

Tout ne se fera pas en un claquement de doigts mais il nous faut penser les formes que la recomposition peut prendre et saisir toutes les opportunités que les circonstances créeront. Unité et Action continuera de contribuer à ce projet pour redonner de l'espoir au monde du travail. ■

Contact : frederique.rolet@sneseu

L'équipe d'animation Unité et Action SNES :

Frédérique Rolet, Benoît Teste, Magali Espinasse, Patrick Soldat

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

À PROFESSION FÉMINISÉE, FÉMINISME OFFENSIF NÉCESSAIRE !

Les droits des femmes sont menacés partout dans le monde par la montée de l'extrême droite et des forces conservatrices. En France, plusieurs candidat-es à l'élection présidentielle mettent les droits des femmes au service de leurs idées réactionnaires. À quelques jours du 1^{er} tour de la présidentielle, il est indispensable de poursuivre le combat féministe, en particulier dans notre syndicat et nos professions.

Au congrès de Marseille, le SNES-FSU a adopté la proposition statutaire de l'École Émancipée : « *Soucieux de combattre les discriminations dont elles sont aujourd'hui victimes à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation paritaire dans les instances du syndicat* ». Qu'en est-il 3 ans après ?

Le sujet est suivi nationalement par un groupe femmes dépendant du secteur droits et libertés mais sa réflexion n'irrigue pas l'ensemble du syndicat.

En 2014 a été publié un rapport « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré »^(*) initié par ce groupe en 2011. Élaboré par deux chercheuses, il insiste sur l'inégalité des carrières entre femmes et hommes dans nos métiers. Cette RECHERCHE-ACTION n'a donné ni une diffusion de résultats ni des actions spécifiques sur les discriminations et problématiques soulevées, hormis un confidentiel colloque.

Le nombre insuffisant de femmes à tous les niveaux décisionnels du syndicat, alors que 60 % des adhérents sont des femmes, et l'absence de secteur spécifique, limitent le SNES sur le sujet. Lors de la préparation du congrès de 2016, des contributions d'UA ont remis en cause l'objectif, devenu statutaire, de parité. Pire, des interventions au congrès ont nié les inégalités touchant spécifiquement les femmes, réfutant la nécessité de s'y consacrer. Ces renoncements pénalisent nos mobilisations. Alors que la CGT et Solidaires s'engageaient tôt pour faire du 8 mars une journée de lutte pour l'égalité au travail et appelaient à manifester, la FSU et le SNES ont tergiversé.

À l'ÉE, nous pensons qu'une meilleure représentation aboutira à des revendications et des actions offensives contre les discriminations dont les enseignantes, CPE, COP et AED sont victimes. Mais notre proposition que la moitié des candidat-es sur les listes internes soient des femmes a été repoussée. À l'évidence, les femmes subissent encore une oppression spécifique, même les enseignantes, même les militantes. L'orientation scolaire reste genrée, marquée par les stéréotypes véhiculés sur le féminin et le masculin. Le salaire des femmes reste inférieur à celui des hommes. Même dans le second degré (écart de 7 %), elles subissent davantage la précarité, le temps partiel sans oublier les tâches domestiques et parentales qui contraignent souvent vie professionnelle et engagement syndical. Les textes de congrès doivent concrétiser des campagnes et des mobilisations spécifiques à l'externe et des mesures internes fortes comme l'obligation de la parité. L'oppression spécifique des femmes doit faire l'objet d'une prise de conscience et d'un travail syndical pour en contrer les effets. Notre secteur professionnel doit reconnaître les stéréotypes pour ne pas les reproduire. Le SNES-FSU doit appeler plus largement aux journées intersyndicales (SOLIDAIRES, CGT), organiser des stages académiques pour améliorer les pratiques pédagogiques, mieux relayer des initiatives (exemple : MATILDA - site pédagogique) et populariser les actions de la Marche Mondiale des Femmes ou du Collectif National pour les Droits des Femmes.

L'ÉE demande au SNES-FSU de mettre en œuvre, à tous ses niveaux, la parité en son sein et de mener une campagne pour une formation des enseignant-es. La déconstruction des stéréotypes et la question des violences sexistes doivent être travaillées dans les classes et les établissements avec les élèves et les enseignantes. Notre syndicat doit lutter pour créer cette égalité. ■

Contact : amandine.cormier@sneseu

(*) https://www.sneseu.edu/IMG/pdf/rapport_final_sneseu_groupe_femmes.pdf

ÉMANCIPATION

POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE,
CONTRE L'INDIVIDUALISATION DES CARRIÈRES

Défendre le principe d'égalité, le décliner dans ses différents aspects en termes de mandats généraux, soulève sans doute peu de divergences au sein du SNES. Encore que...

Pour Émancipation, l'égalité professionnelle c'est :

- à travail égal salaire égal ;
- un corps unique des enseignantEs aligné sur le statut le plus favorable, celui des agrégéEs ;
- la titularisation immédiate et sans conditions de concours de nationalité de touTEs les précaires, et l'arrêt de tout recrutement hors statut ;
- le refus de la division du travail et de la hiérarchie des fonctions, et donc un corps unique de la Fonction Publique aligné sur le plus favorable.

Force est de constater que telle n'est pas l'orientation de la tendance majoritaire U&A et de la direction du SNES.

Alors que les inégalités multiples ne cessent de se cumuler et de s'accroître, la lutte pour l'égalité professionnelle c'est d'abord la lutte pied à pied contre toutes les inégalités et contre tout ce qui contribue à les aggraver : la concurrence généralisée entre les personnels, la méritocratie, l'individualisation.

Sur la question de l'égalité salariale, la direction du SNES a toujours défendu la « revalorisation » en points d'indices et les augmentations en pourcentage, ce qui au mieux maintient les inégalités, au pire les aggrave. C'est pourquoi Émancipation défend le principe de l'augmentation uniforme, 500 € pour touTEs, seule revendication à même de réduire l'éventail des salaires.

Contre la précarité, une des principales sources d'inégalité professionnelle, la tendance U&A a toujours défendu des plans de titularisation avec concours spécifique. Les nombreux plans (15 depuis 1945) n'ont jamais freiné l'explosion constante de la précarité. Le CDI, prévu dans la loi Sauvadet et défendu par le SNES, n'est pas la titularisation. Imposer un concours pour la titularisation c'est oublier qu'il y a forcément des recalésEs,

qui seront pourtant réemployés comme précaires. C'est aussi nier la valeur professionnelle de ces collègues qui bien souvent sont placés dans les pires conditions d'enseignement.

L'individualisation des carrières, la méritocratie, la concurrence entre les personnels, ne peuvent que faire éclater l'égalité professionnelle. Pourtant, malgré de vifs débats, les directions actuelles du SNES et de la FSU ont tout fait pour défendre et imposer la signature de l'accord PPCR. Pour Émancipation, cet accord s'intègre dans tout un dispositif de lois, décrets et circulaires, visant à imposer mobilité et souplesse, c'est-à-dire à casser les protections statutaires, et à détruire les cadres de la négociation salariale collective. Les nouvelles modalités d'évaluation des personnels en sont la traduction concrète dans notre secteur. La direction du SNES a refusé de voter contre le décret et a laissé passer l'arrêté comportant les nouvelles grilles de compétences professionnelles. Pour Émancipation, ces nouvelles modalités affaiblissent la séparation entre l'évaluation pédagogique et administrative, accroissent le rôle du chef d'établissement, remettent en cause la liberté pédagogique, à la fois par la grille d'évaluation et par l'accompagnement prévu par le décret. Elles ne constituent nullement une déconnexion de l'évaluation et de l'avancement de carrière, puisque les « rendez-vous de carrière » ont précisément pour but de choisir celles et ceux qui pourront bénéficier d'une accélération. Plutôt que de rester attentif aux injustices qui ne manqueront pas de se produire, il faut dénoncer la signature de l'accord PPCR et abroger le nouveau dispositif d'évaluation des personnels.

En refusant de se doter de mandats clairs et offensifs, l'orientation de la tendance U&A et du SNES ne permet ni la lutte concrète et dynamique contre les inégalités professionnelles, ni la conquête de possibles avancées en la matière. C'est une autre orientation syndicale qu'il nous faut. ■

Contact : er@emancipation.fr

URIS

DEFENDRE NOTRE STATUT, AUJOURD'HUI,
UNE NÉCESSITÉ POUR LES COMBATS DE DEMAIN

Nous sommes à trois semaines des élections présidentielles. La situation réelle est marquée par un formidable mécontentement, illustrée par la grève générale qui se déroule en Guyane à l'appel du syndicat UTG qui réclame la construction de 5 lycées, 10 collèges et 500 classes de primaire. Dans un texte diffusé au CDFN de mars il est dit, à juste titre, « *Tout semble donc possible excepté semble-t-il pour la gauche qui a fait le choix d'être représentée par plusieurs candidats* ».

Le SNES a adressé un questionnaire aux candidats ; il doit faire connaître leurs réponses, en particulier celle du candidat en tête des sondages, Emmanuel Macron, qui se prononce pour le rapprochement de tous les régimes de retraite et la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires.

Le gouvernement, jusqu'au bout, un an après l'adoption de la loi El Khomri, prend des dispositions qu'il faut bien qualifier de contraires aux intérêts de la profession, des travailleurs.

Il adoptera en Conseil des ministres, le 18 avril, le projet d'ordonnance sur la fonction publique imposant une mobilité forcée des personnels qui prépare la suppression de services entiers et la mutation géographique ou le changement d'activité de dizaines de milliers d'agents.

La ministre Najat Vallaud Belkacem poursuit la mise en place de la réforme des collèges, du Livret Scolaire Unique, rejetés par l'immense majorité de personnels.

Continuer de demander l'abrogation de la réforme du collège et exiger le retrait du LSU sont une nécessité. Le projet d'évaluation des enseignants a été présenté au CTM de l'Éducation nationale, sans modification notable depuis octobre.

Comment comprendre alors que la Une du journal du SNES titre sur « Évaluation : un cadrage pour éviter les débordements » ? En quoi ce texte permettrait-il d'éviter les « débordements », notamment des chefs d'établissement ? Comment ce texte serait-il utilisé demain par le nouveau ministre ?

Nous nous permettons de citer une motion déposée à la CA nationale de mars : « **Retrait du projet ministériel sur l'évaluation des personnels.** La réforme de l'évaluation était inscrite en germe dans le protocole PPCR, dont certains éléments accentuent la concurrence entre personnels, avec par exemple la création de la classe exceptionnelle.

Les nouvelles modalités d'évaluation, d'esprit managérial néolibéral, ont pour objectif de doter les hiérarchies de moyens de pression efficaces pour modifier les pratiques des collègues en corsetant leur liberté pédagogique, pour tenter d'imposer l'application des réformes et étouffer toute forme de contestation.

Après l'adoption du décret en décembre 2016, le projet d'arrêté précise les modalités pratiques de l'évaluation :

- Suppression de la notation chiffrée au profit d'une grille de 11 compétences issues du référentiel des « compétences professionnelles » de 2013. Quatre items ne relèvent ni de l'administratif, ni du pédagogique, mais serviraient de mesure du degré de docilité et de conformation aux réformes, comme « agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques », « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement » [...] « coopérer au sein d'une équipe ».

[...] - *Accroissement dans le second degré du rôle du chef d'établissement : outre les entretiens durant les rendez-vous de carrière, ils auront la main sur l'accompagnement et pourront imposer un « dialogue régulier » avec les personnels.*

- *Remise en cause de la liberté pédagogique, à la fois par la grille d'évaluation et par l'accompagnement prévu par le décret. [...]*

C'est pourquoi le SNES-FSU demande le retrait du projet d'arrêté [...] . »

(Motion présentée par l'École Émancipée, Émancipation et nous-mêmes, URIS) N'est-ce pas cette position qui doit être celle de tout le SNES, relayée par des motions de centaines d'établissement adressées à la ministre ?

Ne pas accepter les attaques contre les personnels et le droit à l'instruction, aujourd'hui, c'est pouvoir les combattre demain. ■

Jack Lefebvre

Pour tous contacts : Jacklefebvre1@free.fr

DANS LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 30 MARS : LES RETRAITÉS SE MANIFESTENT

« Il y a longtemps que Toulon n'avait vu autant de retraités parois dans ses rues », titre *Le Courrier du Var* ce 30 mars. De fait, la journée unitaire de mobilisation initiée par UGR-CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, FGR-FP, Solidaires, LSR et UNRPA a mobilisé plus de 20 000 manifestants dans tous les départements (dont 6 000 à Paris). « On s'impatiente, on s'insurge », dit *Le Midi Libre*, pour rappeler les revendications, pour dire aussi que les 16 millions de retraités ont le droit d'être entendus, visibles. Les retraités ont perdu 20 % de pouvoir d'achat en 20 ans, et 10 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ils subissent le gel des pensions depuis quatre ans : le retour à l'indexation sur les salaires est au centre des revendications. Cette situation a des répercussions sur tous les domaines de la vie : loge-

ment, transports, culture, loisirs, accès à la santé. Ce dernier point est crucial pour tous et toutes, plus encore pour les retraités. Comme le signale le COR, les dépenses de santé sont particulièrement lourdes pour les plus de 65 ans.

EN COLÈRE !

Non qu'ils soient beaucoup plus malades (c'est au cours des six derniers mois de vie que le coût est le plus important), mais pour deux raisons essentielles : le coût de la perte d'autonomie et le recours aux complémentaires de santé imposé à tous-tes par le désengagement de la Sécu, dont les cotisations varient selon l'âge et le risque. Les adhérents de la MGEN en savent quelque chose, qui voient leurs cotisations augmenter au fil de l'âge. L'accès aux soins pour tous et en tous lieux nécessite des mesures

fortes et, en particulier, d'aller vers la prise en charge des soins à 100 % par l'assurance maladie. La perte d'autonomie, qui génère un reste à charge important, doit relever entièrement de la solidarité nationale au travers de la Sécu. Les retraités veulent être entendus, or les instances créées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) noient leurs organisations syndicales dans des structures énormes. De plus, il n'y a aucun lieu institutionnel où, au travers de leurs syndicats, ils peuvent faire valoir leurs revendications. Le 30 mars est une étape. La campagne unitaire de questionnaires, qui permet de dialoguer avec l'ensemble des retraités et d'interpeller les candidats, se poursuit. Les retraités s'impliqueront aussi dans tous les combats intergénérationnels.

■ **Marylène Cahouet**

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance ? 🔍

- Et pas trop dure l'organisation ?

- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout. Enfants, courses, ménage... Le seul problème c'est qu'on s'habitue... Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS
L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.
On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances.

ADAPT UN SERVICE DU SNES-FSU N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé)

Félix Vicq d'Azyr, créateur révolutionnaire de l'anatomie comparée

Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) ce tranquille bourgeois provincial fut un révolutionnaire ! Il exerça des responsabilités scientifiques pendant la Révolution française. Il préconisa des réformes en profondeur dans l'organisation de la médecine. Enfin, en créant l'anatomie comparée, il a ouvert la voie à la théorie de l'évolution. • Paul Malziak, Adapt-Hermann, 2017, 196 p., 22 €.

Guide juridique pratique pour les personnels des collèges et des lycées

Ce guide, fruit d'une longue expérience de défense des personnels, répond aux questions les plus fréquentes de toutes les catégories, titulaires ou non, et donne les moyens de recours. Cette seconde édition tient compte des récentes évolutions. • Régine Paris, 2010, 17 €.

Géographe aujourd'hui

Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique. • Sous la direction de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 €.

Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel ? • Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES
46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

(83110) Sanary/Mer, loue villa 310 €/7 j. Tél 04 94 63 44 66

(84) Vaucluse, près d'Avignon (festival), grande maison, 4 ch., 8 personnes. Tél 06 19 65 12 10, f.dayma@yahoo.fr

Toscane, env. Lucca, loue appt, idéal 2 pers. Tél 06 42 56 30 28.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 420 €/sem, cmouriaux@yahoo.fr

Lisbonne, centre historique, loue 2 maisonnettes dans patio, 390/450 €/s. Tél 06 83 01 47 44

(34) Béziers, loue à l'année T3, 62 m², rénové, clair, centre ville, 580 € c. c. Tél 04 67 07 32 22

(75020) Père Lachaise, loue 4 pièces, 5 couchages, 15/7-19/8, 450 €/semaine. Tél 06 88 03 85 77

Grèce, coll. loue appt, été, <http://bit.ly/21gsu5r> Tél 06 51 55 61 15

LOISIRS

Voilier 12 m, coll. skip. emb. éq. îles Hyères, Corse, 300 €/sem/pers. Tél 06 77 85 88 39, ap. 20 h.

